

Convention de Formation professionnelle (Article L.920-1 du Code du travail)

Entre le soussigné :

.....
Employé par :
.....
.....

Ressource-Attitude

N° déclaration d'activité :

N° SIRET 389 289 844 000 18

Pierre Pyronnet / N° Formateur : 823804431038 - APE 9604Z

B.P. 94 Galerie de l'Arlequin
38000 GRENOBLE

I : OBJET, NATURE, DUREE ET EFFECTIF DE LA FORMATION

L'action de formation doit rentrer dans l'une ou autre des catégories prévues à l'article L.900-2 du livre IX du Code du travail.

En l'application de l'article L900-2 du code du travail, les actions de formation professionnelle mentionnées à l'article L.900-2 du code du travail doivent être réalisées conformément à un programme préétabli qui, en fonction d'objectifs déterminés, précise les moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement mis en œuvre ainsi que les moyens permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats.

L'entreprise entend faire participer une partie de son personnel à la session de formation professionnelle organisée par l'organisme de formation sur le sujet suivant :

Intitulé de l'action de formation : formation à l'apprentissage des techniques nouvelles « de **Gestion du Stress et communication** » pour l'animation et l'accompagnement « de soi » et des personnes en situation de transformation personnelle ou professionnelle. La formation intègre l'ensemble des outils de communication interpersonnel, la relaxation bio-dynamique, la connaissance et les effets de compensations du corps face aux contraintes de la vie. Développe un savoir-faire dans une nouvelle façon de retrouver son autonomie personnel et / ou professionnelle par l'intégration et la connaissance d'une formation d'accompagnant en **relaxation et gestion du stress de 1^{er} niveau ...** .

Intervenant Formateur de la session de formation : Pierre PYRONNET

Le nombre total de participants à cette session : 15 Personnes.

Date de la session proposée : du

Durée formation : 4 jours..... **Horaires de la formation :** 7 h par jour

Nombre d'heures par stagiaire : 30H

Lieu de la formation : St Marie-du-Mont 38 / Rivoir 01 ou autres lieu

II : ENGAGEMENT DE PARTICIPATION

L'entreprise s'engage à assurer la présence d'un (des) participants aux dates, lieux, et heures prévus ci-dessus (la liste peut être jointe en annexe).

Le(s) participant(s) sera (seront) :

Personne présent : Du

Pour cette convention : **Mr, Mme, Melle** :

III : PRIX DE LA FORMATION

Le coût par jour : 199.25€

Durée de la formation : 4 jours

Le coût total de la formation, objet de la présente, s'élève à : 797€ nets de taxe

Soit : **26€56€** (tarif horaire)

Les frais de déplacements, d'hébergement et de repas restent à la charge du stagiaire ou de l'organisme employeur

Les conditions de paiements de la facture seront réglées 30 jours maximum à compter de la date de la prestation.

IV: MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Apports théoriques
- Présentation d'outils et de méthodes.
- Exercices d'applications pratiques.
- Remise d'un support de formation

V: MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES RESULTATS DE L'ACTION

Une évaluation des besoins est faite au démarrage de la formation avec les participants afin d'ajuster l'action. Une évaluation est réalisée au début, à la fin de chaque journée et en fin de stage.

Des mises en situation permettent de mesurer l'intégration des connaissances. Les participants définissent des actions de progrès à mettre en application sur le terrain.

Dans certains cas et sur demande une évaluation peut être réalisée à 30 jours. Elle permet de mesurer l'intégration des apports sur un plus long terme.

VI : SANCTION DE LA FORMATION

Une attestation de formation précisant la nature, les acquis et la durée de la session, sera remise à au bénéficiaire à l'issue de la prestation.

VII : MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE LES RESULTATS DE L'ACTION

Des feuilles d'émargement sont signées par les stagiaires et le ou les formateurs par demi-journée de formation.

VIII : NON RESILIATION DE LA PRESTATION DE FORMATION

En application de l'article L.991-6 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

IX : DEDOMMAGEMENT

En cas de renoncement par l'entreprise bénéficiaire à l'exécution de la présente convention dans un délai de 15 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, l'entreprise bénéficiaire s'engage au versement d'une somme égale à 10 % du montant de la prestation à titre de dédommagement. Ce montant n'est pas imputable sur l'obligation des participants au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA.

En cas de renoncement par l'organisme de formation à l'exécution de la présente convention dans un délai de 15 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention l'organisme de formation s'engage au versement d'une somme égale à 10 % du montant de la prestation à titre de dédommagement.

En cas de résiliation partielle, l'entreprise bénéficiaire et / ou l'organisme de formation et Ressource Attitude s'engagent au versement d'une somme égale à 10 % du montant total de la prestation à titre de dédommagement.

Cette somme égale à 10 % du montant total de l'action n'est pas imputable sur l'obligation de participation de l'employeur au titre de la formation professionnelle continue et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA.

Celle-ci est spécifiée sur la facture et ne doit pas être confondue avec les sommes dues au titre de la formation.

Seul le prix de la prestation réalisée partiellement est facturé au titre de la formation professionnelle.

X : LITIGES

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Grenoble sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à ...Grenoble le en deux exemplaires

L'entreprise bénéficiaire
Cachet, nom, qualité et signature

L'organisme de formation
Cachet, nom, qualité et signature

Pierre Pyronnet,
Ressource-Attitude
N° 82380431038